



*Horizon Métiers*

GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

# LA NEWSLETTER

*#Septembre 2021*

# LES NOUVEAUX ADHÉRENTS

## Bienvenue à SARL Gauthier !

La société, située à Ayrion (86), vous propose ses services en plomberie chauffage, à l'aide des énergies renouvelables et de pose de chaudières à bois. Spécialiste dans l'installation de pompe à chaleur Air/Eau, monsieur Gauthier étudiera avec vous vos besoins et projet d'installation de chauffage, afin de déterminer l'installation la plus adaptée.



 **Romain GAUTHIER**  
gauthierplomberie@wanadoo.fr  
06 10 89 60 43

## Bienvenue à Astarté !

Basée à Poitiers (86) et spécialisée en gestion de risques en environnement et d'assistance aux dirigeants d'entreprises, les missions d'ASTARTE auprès des entreprises relèvent toutes de l'assistance aux décideurs, dirigeant d'entreprise, responsables de collectivités, magistrats, directeurs d'établissements publics ou privés.

L'axe central de la gérante Laurence Rousseau est la gestion des enjeux et des risques liés à l'environnement.



 **Laurence ROUSSEAU**  
laurence.rousseau@astconseil.com  
06 14 13 52 17

## Bienvenue à l'ITEP de Guron !

L'Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique (ITEP) De Guron accueille des enfants, adolescents et jeunes adultes présentant des troubles du comportement et de la conduite. Le dispositif dit ITEP propose une palette d'accompagnement allant de l'internat à l'intervention à domicile, des classes externalisées en milieu ordinaire et des accompagnements individualisés modulables selon les besoins des familles et des jeunes.



 **Thierry LIMINANA**  
**Nathalie RENEE**  
n.renee@itep86.fr  
05 49 42 42 07

## Bienvenue à Kodevelop !

Karine FARINEAU accompagne les entreprises dans leur stratégie de développement, les projets de formation, leur performance commerciale et la montée en compétences des collaborateurs.

Depuis un mois, Laurence MOREAU notre nouvelle salariée conseillère emploi & formation à temps partagé accompagne Karine dans tous vos projets de développement : formation, stratégie...

  
Kodevelop

 **Karine FARINEAU**  
**Laurence MOREAU**  
karine@kodevelop.fr / 06 14 83 90 17  
laurence@kodevelop.fr / 06 60 46 58 31

# LES NOUVEAUX ADHÉRENTS

## Bienvenue à YD Cuisines !

Y.D Cuisines vous propose son savoir-faire et son expertise dans la conception et l'agencement de votre cuisine et de votre salle de bains. Située à Poitiers depuis 25 ans, son équipe se déplace à la demande des particuliers pour un projet dans une maison neuve ou pour une rénovation.

Experts dans l'optimisation de l'espace, l'équipe aménage également des dressings et des rangements sur mesures.



 **Carole DESCHAMPS**

[contact@ydcuisines.fr](mailto:contact@ydcuisines.fr)

05 49 37 95 34

## Bienvenue à TSC !

Créée en 2009 à Châtelleraut, et présente dans 4 départements (36,16,17 et 14) l'entreprise TSC est spécialisée dans le transport scolaire d'enfants handicapés.

L'entreprise, gérée par Françoise CAMUS, compte aujourd'hui 24 chauffeurs.

## Bienvenue à Concept Ceramic !

Référents depuis 2014 auprès de clients professionnels ou particuliers, CONCEPT CERAMIC est un négoce spécialisé dans la vente de revêtements de sols et murs, situé à Poitiers (86).

Qualifiés et reconnus dans la vente de revêtements intérieurs et extérieurs à travers de nombreux choix de matériaux (carrelages, faïences, parquets, revêtements souples...), CONCEPT CERAMIC s'attache à respecter des standards de qualité.



CONCEPT CERAMIC

 **Emmanuel MANGANE**

[conceptceramicpoitiers@gmail.com](mailto:conceptceramicpoitiers@gmail.com)

09 70 72 20 10

 **Françoise CAMUS**

[camusfrancoise7@gmail.com](mailto:camusfrancoise7@gmail.com)

06 08 01 50 74

# LES NOUVEAUX SALARIÉS

## Charlène

### Chargée de Communication

Charlène a intégré l'équipe d'Horizon Métiers en juillet 2021. Chargée de communication en CDI à temps partiel, celle-ci intervient à l'ITEP de Guron 2 jours/mois.

**Bienvenue Charlène !**



## Laurence

### Conseillère Emploi & Formation

Laurence a intégré l'équipe d'Horizon Métiers en août 2021. Conseillère emploi & formation en CDI à temps complet, celle-ci participe à la fois au développement d'Horizon Métiers en tant que salariée permanente, mais aussi en tant que salariée mise à disposition auprès de Kodevelop à mi-temps.

**Bienvenue Laurence !**



## Mirian

### Traductrice

Mirian a intégré l'équipe d'Horizon Métiers en juillet 2021. Traductrice Français>Espagnol en CDI à temps partiel, celle-ci intervient 2 jours/mois pour notre adhérent Tonnz'shop.

**Bienvenue Mirian !**



# LES NOUVEAUX SALARIÉS

## Laure

### Assistante de gestion

Laure a intégré l'équipe d'Horizon Métiers en septembre 2021. Assistante de gestion en CDI à temps partiel, celle-ci intervient 1/2 journée par semaine pour notre adhérent TSC.

**Bienvenue Laure !**



## Samy

### Assistant commercial

Samy a intégré l'équipe d'Horizon Métiers en septembre 2021. Assistant commercial en CDD à temps complet, celui-ci intervient pour notre adhérent Concept Ceramic.

**Bienvenue Samy !**



# ZOOM SUR...

## SAVOIR LIRE ET COMPRENDRE SON BULLETIN DE SALAIRE

**GE HORIZON METIERS**  
11 RUE MARCELIN BERTHELOT  
ZI REPUBLIQUE III  
86000 POITIERS

**BULLETIN DE SALAIRE** 57829  
Période : Avril 2021

Siret : 38919225300042 Code Naf : 7830Z  
Urssaf/Msa : 5\*\*\*\*\*

Matricule : 0\*\*\*  
N° SS : 2\*\*\*\*\*

Emploi : ASSISTANTE DE GESTION  
Statut professionnel : Employé qualifié  
Niveau : II  
Echelon : 2  
Coefficient : 180

Entrée : 03/08/2015  
Ancienneté : 5 ans et 8 mois

Convention collective : Métallurgie (accords nationaux : ouvriers, ETAM, ingénieurs et cadres)

**Madame MARIE BARBOT**  
11 RUE DU PONT NEUF  
86000 POITIERS

ZONE 1

ZONE 2

ZONE 3

ZONE 4

ZONE 5

Éléments de paie	Base	Taux	A déduire	A payer	Charges patronales		
Taux Adhérent 1	15.70						
Taux Adhérent 2	13.00						
Indemnité diff. adh 1	68.00	3.7000		251.60			
Indemnité diff. adh 2	51.00	1.0000		51.00			
Salaire de base	151.67	12.0000		1 820.04			
Congés payés pris 060421-100421 (5 jours)	- 28.00	12.4094	347.46				
Indemnité congés payés (5 jours)				484.94			
Prime d'ancienneté	1 820.04	5.0000		91.00			
<b>Salaire brut</b>				<b>2 351.12</b>			
<b>Santé</b>							
Sécurité Sociale - Mal. Mat. Inval. Décès					2 351.12	7.0000	164.58
Complémentaire - Santé	3 428.00	0.7545	25.86		3 428.00	0.7545	25.86
Accidents du travail & mal. professionnelles					2 351.12	0.9000	21.16
<b>Retraite</b>							
Sécurité Sociale plafonnée	2 351.12	6.9000	162.23		2 351.12	8.5500	201.02
Sécurité Sociale déplafonnée	2 351.12	0.4000	9.40		2 351.12	1.9000	44.67
Complémentaire Tranche 1	2 351.12	4.0100	94.28		2 351.12	6.0100	141.30
<b>Famille</b>							
Assurance chômage					2 351.12	3.4500	81.11
Autres contributions dues par l'employeur					2 351.12	4.2000	98.75
Autres contributions dues par l'employeur							
CSG déduct. de l'impôt sur le revenu	2 335.84	6.8000	158.84				
CSG/CRDS non déduct. de l'impôt sur le revenu	2 335.84	2.9000	67.74				
Exonérations de cotisations employeur							- 72.87
<b>Total des cotisations et contributions</b>			518.35				744.28
Réintégration fiscale	25.86						
Rémunération Nette Fiscale	1 926.37						
<b>Net à payer avant impôt sur le revenu</b>					<b>1 832.77</b>		
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie	34.35						
Impôt sur le revenu prélevé à la source - PAS Taux personnalisé	1 926.37	0.0000	0.00				
<b>Net payé</b>					<b>1 832.77</b>		
<b>Mensuel</b>	151.67						
<b>Annuel</b>	501.68						
Congés N-1		Congés N					
Acquis	32.00	27.50					
Pris	27.00						
Solde	5.00	27.50					
					<b>Net payé : 1 832.77 euros</b>		
					Paiement le 30/04/2021 par Virement		

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée. Informations complémentaires : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

# ZOOM SUR...

## ZONE 1

### LES INFORMATIONS EMPLOYEUR ET SALARIÉ

#### LES ÉLÉMENTS QUI CONCERNENT HORIZON MÉTIERS

Un certain nombre d'informations concernant Horizon Métiers sont mentionnées sur votre bulletin de salaire :

- Nom et adresse de l'employeur
- Code APE
- N° Siret
- Convention collective applicable, ou à défaut, une mention des articles du code du travail sur les durées des congés payés et du préavis
- coordonnées de l'Urssaf compétente.

#### LES ÉLÉMENTS QUI CONCERNENT VOTRE IDENTIFICATION

Comme pour l'employeur, certaines informations doivent obligatoirement être renseignées sur votre bulletin de salaire permettant de vous identifier en tant que salarié :

- Nom
- Emploi
- Classification conventionnelle : elle est déterminée par un niveau et un coefficient définis par la convention collective
- Numéro de matricule dans l'entreprise,
- Numéro de sécurité sociale,
- Coordonnées
- Date d'entrée et la date d'ancienneté.

## ZONE 2

### LES COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION BRUTE

Il s'agit de tous les éléments de salaire et accessoires au salaire, tels que le salaire de base, les primes, les heures supplémentaires ou complémentaires, les indemnités différentielles et les avantages en nature, qui sont soumis à cotisations et contributions sociales. Tous ces éléments permettent de déterminer le salaire brut soumis à cotisations.

## ZONE 3

### LES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS SOCIALES

Les retenues salariales déduites sur le salaire brut sont reversées par Horizon Métiers aux organismes sociaux (Urssaf, Retraite, Mutuelle) – Elles représentent en moyenne 22 % du salaire.

## ZONE 4

### LE SALAIRE NET

Le bas du bulletin de salaire sert de récapitulatif. Le salaire net correspond au salaire brut déduction faite des cotisations salariales.

Depuis le 1er Janvier 2019, l'impôt sur le revenu est déduit de votre salaire et reversé par Horizon Métiers aux impôts. Le taux du prélèvement à la source (PAS) est communiqué par les impôts à Horizon Métiers qui ne peut en aucun cas le modifier. La base imposable est constituée du salaire brut moins les cotisations salariales (hors CSG-CRDS non déductible) plus la part patronale au financement de la mutuelle.

## ZONE 5

### LES ÉLÉMENTS LIÉS AUX CONGÉS PAYÉS

Le compteur de congés est également indiqué en bas de bulletin de salaire avec les congés acquis (N-1) et les congés en cours d'acquisition (N).

Les congés N-1 sont ceux acquis l'année précédente et à prendre jusqu'au 31 Mai suivant. Les congés N sont ceux que l'on acquiert pour l'année prochaine, à prendre après le 1er Juin suivant.

Si existence d'autres compteurs (RTT, repos compensateur, ...), ils sont également indiqués avec les compteurs de congés payés.



# ZOOM SUR...

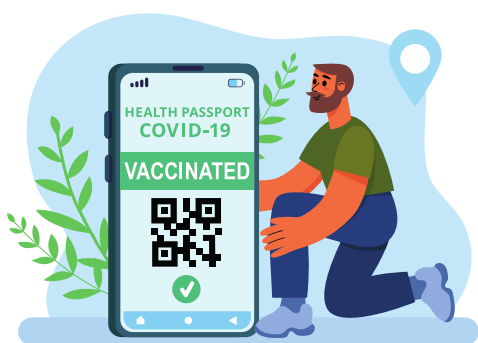
## LE PASS SANITAIRE

### DEPUIS QUAND ?

Le pass sanitaire est applicable depuis le 30 août 2021 pour les salariés, ainsi que les bénévoles et les personnes qui interviennent dans les différents lieux, établissements, services ou événements listés ci-dessous.

Seuls les mineurs (dont les apprentis) disposent encore d'un délai jusqu'au 30 septembre 2021.

- les activités de loisirs, les activités de restauration commerciale ou de débit de boisson, à l'exception de la vente à emporter de plats préparés.
- les foires et salons professionnels ainsi que, lorsqu'ils rassemblent plus de 50 personnes, les séminaires professionnels organisés en dehors de l'entreprise (où s'exerce l'activité habituelle) ;
- les services et établissements de santé sociaux et médico-sociaux, sauf en cas d'urgence et accès à un dépistage du Covid-19 de certaines personnes ;
- les déplacements de longue distance par transports publics interrégionaux, les grands établissements et centres commerciaux dont la surface commerciale utile cumulée est supérieure ou égale à 20 000 m<sup>2</sup>



### PEUT-ON SE FAIRE VACCINER SUR SON TEMPS DE TRAVAIL ?

Tous les salariés ainsi que les stagiaires sont autorisés à s'absenter pour aller se faire vacciner en service de santé au travail, en centre de vaccination ou auprès d'un professionnel de santé sur leurs heures de travail.

Ces heures d'absence n'entraînent aucune diminution de la rémunération. Elles sont payées et considérées comme du temps de travail effectif pour la détermination de la durée des congés payés ainsi que pour les droits légaux ou conventionnels acquis au titre de l'ancienneté du salarié. Elles n'ont pas à être récupérées.

Aucune durée maximale n'est fixée car elle dépend du temps nécessaire pour vous rendre sur le lieu de vaccination où vous avez pu obtenir un rendez-vous. La durée d'absence devra toutefois être raisonnable au regard du temps de déplacement nécessaire, soit depuis votre domicile, soit depuis votre lieu de travail.

Nous vous invitons à vous rapprocher de l'équipe Horizon Métiers afin de déterminer la meilleure manière d'organiser cette absence.

### “ A SAVOIR !



L'équipe Horizon Métiers pourra vous demander pour justifier de votre absence la confirmation du rendez-vous de vaccination en amont ou a posteriori le justificatif de la réalisation de l'injection.



# CONTACTS

---



11 Rue Marcelin Berthelot  
Z.I. République III 86000 Poitiers



[contact@horizonmetiers.fr](mailto:contact@horizonmetiers.fr)



[www.horizonmetiers.fr](http://www.horizonmetiers.fr)



05 49 31 39 20



**Horizon Métiers**  
GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

RETROUVEZ-NOUS SUR

